

# Installation septique

## Construction, réparation, modification ou remplacement

Ce dépliant présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour l'exécution de travaux d'installation septique, vous devez vous procurer un permis.

Nouvelle installation septique : 100 \$, valide pour une période de 12 mois ;

Autres travaux : réparation mineure du champ 50 \$ et remplacement de fosse 30 \$, valides pour une période de 3 mois.

### **Étude de caractérisation**

Pour une construction, réparation ou modification d'une installation septique, vous devez fournir une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière. Les plans et devis relatifs à l'étude de caractérisation doivent être conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q2, r.22)

### **Rapport d'inspection**

Un rapport d'inspection de l'installation septique doit être fourni à la Municipalité au plus tard 30 jours après la fin des travaux. Le rapport d'inspection accompagné de photos prises avant le remblai doit être signé et scellé par le professionnel mandaté et attestant que les travaux ont été réalisés conformément aux documents et plans déposés.

Un dépôt de 200 \$ est exigé en garantie du rapport d'inspection. Le dépôt est remboursable dès la réception dudit rapport. Toutefois, si le permis d'installation septique n'est plus valide, le dépôt ne sera pas remboursé.

### **Choix de l'élément épurateur**

Le choix de l'élément épurateur se fait en fonction de plusieurs critères, entre autres : la perméabilité du sol, le niveau de la nappe phréatique et du roc, l'espace disponible sur le

terrain. Demandez à votre professionnel quelles sont les solutions possibles concernant la construction de votre installation septique.

### **Chambres à coucher**

Il est important de vérifier la capacité de la fosse septique et de l'élément épurateur si vous augmentez le nombre de chambres à coucher ou l'ajout d'un usage complémentaire de service. Le nombre de chambres détermine la capacité de la fosse septique et la superficie de l'élément épurateur.

### **Système d'un traitement secondaire avancé**

Le propriétaire doit respecter les recommandations spécifiées par le fabricant concernant l'entretien du système. Une copie du contrat, liant le propriétaire et le fabricant, doit être déposée à la Municipalité.

### **Vidange de la fosse septique ou de rétention**

Conformément à l'article 13 du Règlement (R.R.Q., c. Q2, r.22), tout propriétaire doit faire vidanger sa fosse septique une fois tous les deux ans pour une fosse utilisée de façon permanente et une fois tous les quatre pour une fosse utilisée de façon saisonnière. Une preuve de la vidange doit être acheminée à la Municipalité au plus tard 30 jours suivant la date de la vidange.

### **Pour de plus amples informations**

Municipalité de Sainte-Sophie  
Service d'urbanisme  
2199, boulevard Sainte-Sophie,  
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1  
Téléphone : 450 438-7784, poste 5201  
Télécopieur : 450 438-0858  
Courriel : urbanisme@stesophie.ca



Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h  
à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h  
à 12 h

# Demande de permis d'installation septique

## Construction, réparation, modification ou remplacement

Adresse des travaux : \_\_\_\_\_

Identification *Propriétaire*

*Requérant*

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone 1 : \_\_\_\_\_

Téléphone 2 : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

(1) Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier

**Documents à joindre *obligatoirement* à la demande** (à l'exception du remplacement de la fosse septique)

- Une étude de caractérisation réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière.

### **Description des travaux**

#### Type d'établissement

- Habitation       Commercial, industriel       Agricole       Utilité publique  
Nombre de chambres à coucher : \_\_\_\_\_ ou nombre d'employés : \_\_\_\_\_

#### Nature des travaux

- Nouvelle installation septique       Remplacement de l'élément épurateur  
 Remplacement de la fosse septique       Réparation de l'élément épurateur ou d'une conduite de l'installation septique

Capacité de la fosse : \_\_\_\_\_

#### Motifs des travaux

- Nouvelle construction       Augmentation du nombre de chambres à coucher  
 Mauvais fonctionnement       Pollution apparente       À la suite d'un avis

Entrepreneur  ou Auto construction

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

R.B.Q.: \_\_\_\_\_

Coût (estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : \_\_\_\_\_ \$

Durée des travaux : Début : \_\_\_\_\_ Fin : \_\_\_\_\_

Signature du requérant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### **Espace réservé au service d'urbanisme**

Matricule : \_\_\_\_\_ Secteur de zone : \_\_\_\_\_

N° lot (s) : \_\_\_\_\_ C.O.S. : \_\_\_\_\_

Type de lot : \_\_\_\_\_ N° de la demande : \_\_\_\_\_